



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 MAI 2019

1. 1. Aménagements

La commune possède plusieurs bâtiments d'intérêt historique et architectural. La restauration est nécessaire pour en assurer la pérennité. C'est le cas de l'ancienne chapelle de Puy-Lonchard, le portail l'école maternelle, le puits situé rue des Vieux Champs et l'ancienne poste. Le Conseil Départemental, dans le cadre du programme ACTIV 4 et la Sorégies sont en mesure d'accorder des aides. Le conseil décide de déposer des dossiers concernant les édifices sus-nommés.

2. Acquisition foncière

La commune a l'opportunité d'acquérir la parcelle ZY n° 68 d'une superficie de 1 135 m² dans le bois de Saint-Maur présentant un intérêt environnemental certain. Le Conseil décide l'achat de cette parcelle pour la somme de 1 650 €.

3. Avis pour cession de logements locatifs

Les organismes d'Habitations à Loyer Modéré (HLM) ont la possibilité de vendre les propriétés et demandent l'avis des communes concernées.

Après étude des dossiers, le conseil donne un avis favorable pour la cession de logements sociaux au profit des locataires comptabilisant au moins 20 années d'ancienneté dans leur logement.

4. Transport scolaire

La commune fixait jusqu'à ce jour le tarif des transports scolaires (59 € 1er enfant, 29 € pour le second et gratuité pour le 3ème).

Or, il est de la compétence de la Région qui a décidé d'harmoniser les tarifs sur tout le territoire avec de nouvelles règles :

- présence d'un accompagnateur dans les véhicules de plus de 9 places pour les élèves de maternelle ;
- domiciliation de l'élève dans un rayon supérieur à 1 km avec une dérogation de 3 km pour les 3 ans à venir ;
- tarification fixée en fonction du quotient familial(il en existe 5) variant de 30 à 150 € pour tout élève transporté ;
- inscription en ligne ;
- Frais d'inscription fixés à 15 € ;
- Duplicata 10 €.

La commune peut continuer à concéder une aide dans la mesure du maintien des sommes attribuées antérieurement. Pour ce faire, la commune attribuera une aide selon la répartition suivante :

- 20 € pour la tranche 3
- 50 € pour la tranche 4
- 70 € pour la tranche 5

5. Personnel Communal

Le Conseil Municipal décide de poursuivre sa participation au financement des cotisations des agents pour le volet prévoyance et de confier la procédure de mise en concurrence au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

6. Questions diverses

- Entretien avec France Bleu Poitou sur la Charte des Communes Rurales d'Europe, son fonctionnement et l'impact éventuel sur les élections européennes.
- Déplacement européen : 2 personnes sont en réunion à Nagycenk pour le 15^{ème} anniversaire de leur adhésion à la Charte. 4 adultes et 4 jeunes ont donné leur accord pour le meeting européen de juillet en Estonie.
- Cissé fêtera le 30^{ème} anniversaire de la Charte le week-end du 19 au 23 septembre. Les hébergements se feront dans les familles de Cissé qui le souhaitent.
- Le four à pain sera inauguré le 23 juin. Un boulanger professionnel sera présent pour confectionner des pains ce jour-là.